

Que la Chambre d'Agriculture considérant toute l'importance d'avoir un local spécial pour les expositions provinciales dans les villes de Montréal et de Québec, nomme un comité chargé de provoquer les mesures nécessaires pour aviser à l'établissement de ces deux monuments et que ce comité se compose pour Montréal de :

MM. J. Yule, Major Campbell, Professeur Dawson et de F. M. F. Ossaye.

Et pour Québec de :

MM. E. J. DeBlois, Révd. Langevin, J. C. Taché et Révd. M. Pilote, avec pouvoir d'ajouter à leur nombre—Agréé.

Et la Chambre s'ajourne au second mercredi de Février prochain.

Par ordre,

le Secrétaire,

J. PERRAULT.

Nous regrettons sincèrement d'avoir compromis la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada par un paragraphe inséré dans notre dernier numéro au sujet d'un nouveau plan d'enseignement agricole. Lorsque nous émettions notre opinion à ce sujet nous avions en vue le progrès général du pays et non pas les intérêts d'une localité. L'influence que peut avoir sur son voisinage immédiat une culture bien conduite et certainement incontestable et nous n'avons jamais songé à la nier, bien au contraire : nous avons toujours appuyé sur ce principe qu'il faut démontrer sur le terrain est pour cela multiplier les exemples dans chaque localité. Or, ces écoles de IIe et IIIe degré, bien conduites peuvent être de bons modèles à suivre, et c'est entrer dans nos vues que de les créer. Mais pour cela il faut des professeurs que les écoles spéciales d'agriculture peuvent seules produire en nombre suffisant. Voilà pourquoi nous avons insisté sur la création d'écoles spéciales d'agriculture qui à elles seules fourniront au pays tous les éléments nécessaires à son progrès agricole. Voilà aussi pourquoi nous objections à l'idée de commencer l'organisation de notre enseignement agricole par la création d'écoles de IIIe degré, dont l'influence est toute locale tandis que l'influence d'une école spéciale serait générale pour tout le pays.

Si malheureusement nous avons jeté du discrédit sur la création d'un établissement utile, nous le regrettons car ce n'était pas là notre but. Au reste la communication suivante que nous recevons du Révérend M. Pilote, membre de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada suffira, nous l'espérons pour réparer le mal que nous avons pu faire.

A M. Jos. Perrault, rédacteur de l'*Agriculteur*.

MONSIEUR,

Je regrette beaucoup que vous ayez jeté mon nom dans le public, à propos d'un plan d'organisation de l'enseignement de l'agriculture publié dans l'*Agriculteur* du mois de novembre. Ce plan vous avait été envoyé sans signature. La note qui l'accompagnait était d'un caractère tout confidentiel, comme il était facile de voir par le fonds comme par la forme de son contenu. Puisque vous n'aviez rien de bon à dire de mon écrit, je ne vois pas pourquoi vous teniez tant à y attacher mon nom. Maintenant que la chose est faite, il faut bien que vous et moi nous nous résignions aux conséquences de cette publication.

Vos lecteurs ont pu croire que les idées émises dans ce plan sont celles du collège dont j'ai l'honneur d'être membre. Il n'en est rien pourtant. Je dois porter seul toute la responsabilité de cet écrit.

Voilà maintenant ce que j'ai à répondre à vos observations. Selon vous, "les écoles de 3e degré seraient de nul effet, parce que les élèves de ces écoles sont beaucoup trop jeunes pour profiter plus tard de ce qu'ils apprendront alors ; de plus, le plus grand nombre ne cultiveront pas." Comme vous, je ne crois pas que les leçons d'agriculture données dans